



Route d'Asnois
86250 SURIN

Enquête publique projet ENERTRAG

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre association Sud Vienne Aéro-Modélisme, dont le siège social est à Surin, propose la pratique de l'aéromodélisme depuis son installation sur la base en 2006, après signature d'une convention avec la Commune, propriétaire du terrain. Depuis quelques années, nous y avons ajouté l'activité de Voitures Radio-Commandées.

Comme vous le savez, notre club est impacté par le projet éolien du Bois Merle sur les communes de Surin et Châtain. Après le refus de la commune voisine de nous accueillir sur un terrain proposé au porteur du projet éolien concerné, nous avons entamé des recherches dans le secteur du Civraisien en Poitou, autour de Surin-Genouillé. En conséquence, la Fédération Française d'Aéro-Modélisme, à notre demande, s'est opposée au projet ENERTRAG, en avril 2024 en répondant au bureau d'études, ENCIS Environnement dans les termes suivants :

La FFAM s'oppose à ce projet d'implantation d'éoliennes près de SURIN (86)

- *Le club SUD VIENNE AEROMODELISME, affilié à la FEDERATION FRANCAISE d'AEROMODELISME, utilise actuellement le site AEM n°9176, situé à moins de 1000m de la zone envisagée. Ce club organise régulièrement divers Championnats de France de disciplines telles que la Voltige Grands Modèles ou planeurs remorqués « Durée-Vitesse ». Ses installations sont en effet remarquables, ses locaux sont entièrement équipés pour la restauration, les sanitaires sont aux normes d'accès des personnes à mobilité réduite, et sa piste revêtue est aux normes des requis de la FAI (FEDERATION AERONAUTIQUE INTERNATIONALE) pour l'organisation de championnats.*
- *De plus, ce club est actuellement impacté par un autre projet éolien. Ceci se traduira, si ce projet se concrétise, par l'obligation de déplacement du site de vol et de ses installations. La Sté exploitante de cet autre projet s'est engagée à chercher et trouver un nouveau site ainsi qu'à financer la réinstallation du club.*
- *La zone du projet ENERTRAG, objet de la présente consultation, se situe dans le secteur envisagé par cette réinstallation du club (dont le coût est estimé à plusieurs centaines de milliers d'Euros : piste en dur, locaux, accès, etc.).*

Par conséquent la FFAM s'oppose à ce projet.

En effet, la zone Surin-Genouillé est primordiale pour nos recherches de site en vue du transfert d'activité, afin de la maintenir au plus près de notre site historique, pour faciliter l'entretien du terrain et conserver une proximité équivalente pour nos adhérents. Le projet ENERTRAG supprimerait des possibilités que nous avons étudiées récemment, ou en cours d'exploration. Plus globalement les projets éoliens dans le Sud Vienne et Nord Charente, voire le département des Deux Sèvres très proche, restreignent l'espace qui nous est nécessaire pour pratiquer sereinement notre activité. Ce projet vient se rajouter aux nombreux projets réalisés ou en cours d'étude dans le secteur. Je comprends le mécontentement des riverains de ces parcs éoliens en raison de la gêne visuelle, de l'impact de l'ombre portée, et du bruit des pales que nous pouvons constater, même quand le vent n'est pas favorable à sa propagation.

Comme vous avez pu le constater, notre activité est pleinement impactée par la construction de deux éoliennes supplémentaires au parc du Bois Merle : nous devons nous limiter aux aéronefs de base, excluant les avions de voltige qui demandent un espace dégagé, sans gêne visuelle, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. La Fédération recherche en permanence des clubs volontaires pour l'organisation de compétition et malheureusement nous avons dû renoncer à toute nouvelle candidature par mesure de sécurité et pour le confort des concurrents.

Notre participation au développement de la compétition nationale et internationale, depuis 2009 et encore récente, avec les Championnats de France Planeurs Remorqués et Voltige Grands Modèles et le concours Hélicoptères 2024 F3C World Cup – EHS France, a été interrompue. Notre Fédération avait bien noté notre implication dans ce domaine. Nos différentes activités de compétition ou de présentation en meeting étaient organisées avec la présence du public. Notre dernier meeting a eu lieu le 24 août 2025 juste avant la construction des deux éoliennes. Nous étions le seul club du département à organiser une rencontre de ce type avec une vingtaine de pilotes, et des machines spectaculaires : cette manifestation, supprimée à partir de 2026, était la vitrine de notre discipline pour le public local des trois départements.

Après la réduction des aides publiques, c'est la source de financement pour le développement de nos activités qui disparaît.

Comme vous l'avez appris, une solution de transfert est peut-être trouvée sur la Commune de Genouillé, mais les démarches ne font que commencer : actes avec conditions suspensives non signés, intégration du projet à la révision du PLUi qui a été rejetée globalement par la Préfecture, enquête administrative et enquête publique à suivre, permis de construire etc... Ce n'est donc pas une vraie solution qui vous a été présentée, puisque les projets étudiés précédemment nous ont amené à le constater. Notre transfert reste, malheureusement, à l'état de projet.

Je souhaiterais pouvoir vous dire que notre si longue attente est terminée et que notre association pourra retrouver une pratique sereine et une activité dynamique : écolage, concours, meeting en août, championnats.

Nos recherches ne sont pas interrompues en raison de la fragilité du projet en cours et vous comprendrez donc que nous sommes obligés de nous opposer à cette nouvelle implantation d'éoliennes sur un secteur déjà trop bien équipé.

Jean-Louis PINAUD
Président du Sud Vienne Aéro-Modélisme

